



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carrière

Question écrite n° 15289

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire au sujet des règles d'avancement et de promotion dans la fonction publique territoriale. Le fait est qu'un agent ayant entre quarante-cinq et cinquante-cinq ans doit parfois attendre quatre ans pour prétendre au bénéfice d'un examen pourtant difficile qu'il a obtenu avec succès. Cette situation est fortement démoralisatrice, et ne répond pas aux besoins de recrutement des collectivités. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les modifications qu'il envisage de proposer afin d'assouplir et d'adapter les seuils démographiques et les quotas aux spécificités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Claude Girard](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15289

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2353

Question retirée le : 6 avril 2004 (Fin de mandat)